

CONSEIL MUNICIPAL mercredi 11 avril 2024 2023 à 19 h

Convocation du conseil municipal : le 04 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS :

M. Didier **ROUSSEL**,

Maire

Mmes et Mrs, **SENICOURT** Sabine, **DELAUTRE** Richard, **DRIEUX** Frédéric, **VANDEWALLE** Nathalie

Adjoints

Mmes et Mrs, **VANDAPEL** Joel, **DEREMETZ** Pascal, **DEGRAND** Jean Michel, **DUBREUCQ** Guy, **STAIB** Audrey,

ROY Sylvain, **DERVILLERS** Stéphane, **JOLY** Peggy

Conseillers Municipaux

Excusés : **GRAVE** Julie (pouvoir à Didier ROUSSEL), **DEREMETZ** Pascal (pouvoir à Peggy JOLY jusqu'à 20h 55), **DECLERCQ** Annick (pouvoir à Jean Michel DEGRAND), **VAESKEN** Ludovic (pouvoir à Stéphane DERVILLERS, **ROY** Sylvain (pouvoir à Sabine SENICOURT jusqu'à 20 h 05), **DEVULDER** Elise (pouvoir à Nathalie VANDEWALLE)

Absent : **VAESKEN** Stéphanie, **DESMIDT** Dehlia

Secrétaire de séance : Joël VANDAPEL, assisté d'Hélène BURIE, DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2024
1. Compte de gestion 2023 ZAC de la clé des champs
2. Compte administratif 2023 ZAC de la clé des champs
3. BU 2024 ZAC de la clé des champs
4. Compte de gestion 2023 Développement économique
5. Compte administratif 2023 Développement économique
6. BU 2024 Développement économique
7. Compte de gestion 2023 Budget communal
8. Compte administratif 2023 Budget communal
9. BU 2024 Budget communal
10. FINANCES – taux d'imposition des taxes locales
Initiatives des élus

Ouverture de séance 19 h 15

PV du 28 février adopté à l'unanimité

2024 - 04 - 022 - FINANCES -

AFF 1342

COMPTE DE GESTION 2023 pour la ZAC de la Clé des Champs { budget annexe }

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, Conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par le comptable du SGC de Dunkerque et que le compte de gestion de la ZAC de la Clé des Champs établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Guy Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 21/03/2024, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 17 voix POUR

ADOpte le compte de gestion du comptable de l'exercice 2023 pour la ZAC de la Clé des Champs, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2024 - 04 - 022 - FINANCES -

AFF 1343

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 pour la ZAC - Analyse et Affectation des Résultats

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241.6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2023 approuvant le budget unique de l'exercice 2023,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Guy Dubreucq expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 à 19 h

Vu le compte de gestion dressé par le SGC de Dunkerque en date du 21 mars 2024,
Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Joël VANDAPEL, conseiller municipal délégué conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par 16 voix POUR
(le Maire n'ayant pas participé au vote)

ADOPTE le compte administratif 2023 de la ZAC de la Clé des Champs arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
Recettes	0		Recettes	0,06 0,06
Dépenses	0		Dépenses	0,06 0,06
Résultat de l'exercice	0		Résultat de l'exercice	0 0
Résultat antérieur	-103 889,74		Résultat antérieur	-14 037,67 -117927,41
Résultat global Déficit d'investissement DI 001	-103 889,74		Résultat global Déficit de fonctionnement DF 002	-14 037,67
	Résultat global	-117 927,41		

ANALYSE SOMMAIRE :

Aucun mouvement financier en 2023 sur ce budget annexe hormis

Les résultats figurant dans le tableau seront affectés sur les lignes du budget unique 2024 de la ZAC de la clé des champs de la manière suivante :

- au compte **001 DI** **DEFICIT** d'investissement à la clôture de l'exercice = **-103 889,74 €**
- au compte **002 DF** **DEFICIT** de fonctionnement reporté = **-14 037,67 €**

2024 - 04 - 022 /70- FINANCES - LOGEMENT

AFF 1344

Analyse du BUDGET ANNEXE 2024 DE LA ZAC

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le budget annexe de la ZAC incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2023 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2024. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT = **26 039,67 €**

Dont en dépenses :

- C/6015 1 000 = terrains à aménager
- C/ 6045 10 000 = études et prestations de services sur les terrains (assistant à maîtrise d'ouvrage)
- C/623 1 000 = annonces et insertions
- C/ 002 14 037,67 = incorporation du déficit constaté en 2023

INVESTISSEMENT = **114 889,74 €**

Dont,

En dépense, cette somme correspond aux opérations d'ordre sur terrains, études et prestations inscrites sur le budget de fonctionnement "recettes"

- C/ 001 103 889,74 = reprise du déficit de 2023

En recettes :

- C/16874 114 889,74 = apport en provenance du budget communal à titre d'avance (on retrouve cette même somme au budget de la commune)

Le conseil municipal par 17 voix POUR, ADOPTE le BU 2023 de la ZAC de la « Clé des Champs »

2024 - 04 - 022 - FINANCES -

AFF 1345

COMPTE DE GESTION 2023 pour le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE {budget annexe}

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par le comptable du SGC de Dunkerque et que le compte de gestion du budget 'DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE' (ZAE) établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 à 19 h

Monsieur Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 06/04/2024, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 17 voix POUR

ADOpte le compte de gestion du comptable de l'exercice 2023 pour le budget de DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (ZAE), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2024 - 04 - 022 - FINANCES -

AFF 1346

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" - Analyse et Affectation des Résultats

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241.6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2023 approuvant le budget unique de l'exercice 2023,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Monsieur Dubreucq expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésor Public,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Joël VANDAPEL, conseiller municipal délégué, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par 16 voix POUR

(le Maire n'ayant pas participé au vote)

ADOpte le compte administratif 2023 du "Développement Economique" arrêté comme suit :

	Investissement			Fonctionnement	Total
Recettes	0		Recettes	38 964, 67	38 964, 67
Dépenses	0		Dépenses	12 376, 40	12 376, 40
Résultat de l'exercice	0			26 588, 27	26 588, 27
Résultat antérieur	83 922, 52			42 055, 85	
Résultat global	83 922, 52			68 644, 12	
		152 566, 64			

RAPPEL : le budget annexe du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE a été créé le 15 avril 2013 pour permettre de gérer la TVA sur les travaux de construction des bâtiments communaux à usage commercial.

Sont concernés :

- La Maison du Livre 7 place Bergerot
- Le rez-de-chaussée du bâtiment 2 rue de Pitgam (céramiste)
- Le bâtiment 18 place Bergerot (bouquiniste)
- L'épicerie 3 place Bergerot
- L'atelier des Gigottos

Seront incluses dans ce budget toutes les acquisitions futures ou réaffectations à usage commercial.

ANALYSE SOMMAIRE

1 - Dont recettes d'investissement

- Affectation de résultat : 83 922, 52 €

2 - Aucune dépense d'investissement :

3 - Dont recettes de fonctionnement

- Revenus des immeubles : 36 409 €
- Remboursements (Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères et électricité) : 2 555 €

4 - Dont dépenses de fonctionnement

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 à 19 h

- Taxes foncières : 8 120 €
- Gestion courante des bâtiments (eau, électricité, petites fournitures, réparations) : 1 342 €

Les résultats peuvent donc être affectés de la façon suivante :

- C/ 001 Excédent d'investissement 83 922, 52 €
- C/ 002 Excédent de fonctionnement 68 644, 12 €

2024 - 04 - 022 /90- FINANCES – INTERVENTIONS ECONOMIQUES

AFF 1347

Analyse du BUDGET ANNEXE 2024 DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le BUDGET UNIQUE 2023 du budget annexe du développement économique incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2023 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2024. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

FONCTIONNEMENT	=	106 644, 12 €
Dont en dépenses		
- C/023 60 000	=	virement à la section d'investissement
- C/ 60611/12 6 000	=	eau, électricité
- C/60628/32 4 424	=	autres fournitures non stockées et petit matériel
- C/615221/28 30 000	=	entretien de bâtiments
- C/635 9 000	=	taxes foncières
Dont en recettes :		
C/ 752 33 000	=	revenus des immeubles
C/ 002 68 644, 12	=	excédent 2023
INVESTISSEMENT	=	144 922, 52 €
Dont en dépenses,		
- C/21318 22 922,52	=	travaux sur bâtiments
- C/16878 120 000	=	remboursement d'une partie de l'avance du budget communal
Dont en recettes :		
- C/001 83 922, 52	=	excédent 2023
- C/ 021 60 000	=	virement de la section de fonctionnement

Le conseil municipal par 17 voix POUR, adopte le budget Développement économique

2024 - 04- 022 – FINANCES –

AFF 1348

COMPTE DE GESTION 2023 pour la COMMUNE

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur des finances

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par le comptable du SGC de Dunkerque et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 11/04/2024, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1^{er} juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 17 voix POUR

ADOpte le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2024- 04 – 022 – FINANCES –

AFF 1349a

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 pour la COMMUNE – AFFECTATION DE RESULTAT

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241.6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2023 approuvant le budget unique de l'exercice 2023,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 à 19 h

Monsieur Dubreucq expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Joël VANDAPEL, conseiller municipal délégué, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal 16 par voix POUR

(le Maire n'ayant pas participé au vote)

ADOPTE le compte administratif 2023 de la Commune arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	Totaux
Recettes	2 531 942, 85		2 052 420, 42	4 584 363, 27
Dépenses	1 203 869, 72		1 963 115, 83	3 166 985, 55
Résultat de l'exercice	1 328 073, 13		89 304, 59	1 417 377, 72
Résultat antérieur	-114 652, 95		680 365, 98	
Résultat global	1 213 420, 18		769 670, 57	1 983 090, 75
Restes à réaliser (DI)	-190 989, 00			
Restes à réaliser (RI)	95 165, 51			
Excédents (RI 001)	1 117 596, 69	RF 002	769 670, 57	1 887 267,26

2024 - 04 - 020 - FINANCES -

AFF 1349b

Analyse du COMPTE ADMINISTRATIF 2023 pour la COMMUNE

Rapporteur : Guy Dubreucq

Pour une compréhension simplifiée, le résultat présenté par le Trésor Public, vous est donné ci-dessous ; ce résultat n'apparaît pas sous cette forme dans les documents budgétaires officiels. Il ne reprend pas non plus les restes à réaliser de la délibération 1349a.

La commune gère 2 budgets annexes soumis à TVA : la "ZAC de la Clé des Champs" et le "Développement Economique".

Résultats	INV DEP	INV REC	Résultat INV	FONCT DEP	FONCT REC	Résultat Fonct	GLOBAL
Commune	1 203 869.72	2 531942.85	1328073.13	1963115.83	2052420.42	89304.59	1417377.72
Report N-1			-114652.95			680365.98	
Total							1983090.75
ZAC	0	0	0	0	0	0	0
Report N-1			-103889.74			-14037.67	-117927.41
Total							-117927.41
DEV ECO	0	0	0	12376.40	38964.67	26588.27	26588.27
Report N-1			83922.52			42055.85	125978.37
Total			83922.52			68644.12	152566.64
Total général							2 017 729,98

Liste non exhaustive des réalisations de l'exercice : les chiffres ci-dessous sont présentés avec un arrondi Montant des réalisations 2023, suivi des prévisions (..), suivi des réalisations 2022, à titre comparatif.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES = 1 963 098 € (prévisions = 2 443 392)

- Chapitre 011 - charges à caractère général = 586 347€ (prévisions = 591090) /// 2022 = 468 292 €
- Chapitre 012 - charges de personnel = 862 917€ (prévisions = 863 000) /// 2022 = 770 582 €
Augmentation des charges salariales
- Chapitre 65 - autres charges de gestion courante = 198 987 € (prévisions = 210 675) /// 2022 = 770 582 €
- Chapitre 66 - charges financières = 65 608 € (prévisions = 71 000) /// 2022 = 22 802 €
- Opérations d'ordre pour 77 000 € qui correspondent aux amortissements des acquisitions des années antérieures et 630 000 € de virement vers la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT - RECETTES = 2 052 420 € (prévisions = 2 443 392)

- Chapitre 013 - atténuation des charges = 3 135 € (prévisions = 5 000) /// 2022 = 5 976 €

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 à 19 h

- Chapitre 70 – produits des services = 124 020 € (prévisions = 119 800) /// 2022 = 115 994 €
 - o Cantine et péri scolaire : 52 065 € /// 2022 = 54 936 €
 - o Cimetière : 3 000 €
 - o Accueils Collectifs de Mineurs et camps ados : 54 187€ (prévisions = 40 000) /// 2022 = 39 228 €
 - o Médiathèque : 3 122 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes = 1 062 852€ (prévisions = 1 023 204) /// 2022 = 1 038 368 €
- Chapitre 74 – dotations = 589 285 € (prévisions = 553 023) /// 2022 = 595 326 €.
- Chapitre 75 – autres produits = 101 125 € (prévisions = 62 000 €) /// 2022 = 63 756 €
(Dont locations des salles et loyers des immeubles)

INVESTISSEMENT – DEPENSES = 1 203 869 € (prévisions 3 633 730)

Chapitre 16 = 129 145 € : emprunts /// 2022 : 98 796€

c/ 2112 = dont 8 391 € aménagement chênaie

c/2116 = 5 020 € monuments cimetière

c/2131 = 223 283 € : travaux église et anciennes classes (pôle musique)

21318 = 16 903 € : dont changement des radiateurs à la maison du Westhoek

c/2135 = 46 837 € : dont filet et sécurisation city stade, parcours santé

c/ 2156 = 1 106 € : extincteurs

c/2182 = 38 400 € : JCB

c/2184 = 2 109 € : armoire cantine et maison du Westhoek

c/ 2188 = 22 837 € : divers investissements (défibrillateurs, vélos matériel ACM, pompes eaux pluviales, parka HBM, etc.)

c/231 = 665 107 € : études pour la rénovation du complexe sportif et travaux du terrain synthétique

INVESTISSEMENT - RECETTES = 2 531 942 € (prévisions = 3 633 730 €)

- Chapitre 10 réserves, dotations et FCTVA = 237 420 € (prévisions 245 634 €) /// 2022 = 446 665 €
- Chapitre 13 subventions = 33 329 € (prévisions 397 096) /// 2023 = 45 389 €
- Chapitre 16 cautions et emprunts = 2 000 575 € (prévu 2 001 000) /// 2022 = 0 €
- Opérations d'ordre = 77 000 € amortissements que l'on retrouve en fonctionnement dépenses

ANNEXES : Etat détaillé des subventions octroyées aux associations c/65748 : 48 349 €

Montant TTC	Objet	Tiers
2 000,00 €	Classe de neige delib	APE ECOLE ANDRE AMMEUX
150,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	ADMR SAAD SSIAD ASSOCIATION
150,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	ADSMTSF
3 000,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL
150,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	MAISON INTERGENERATIONNELLE ESQ
150,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	APE ECOLE ANDRE AMMEUX
1 500,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	CLUB RENCONTRE AMITIE
701,50 €	SUBV ANNUELLE 61 ELEVES DELIB	COLLEGE DU HOUTLAND F.S.E.
471,50 €	SUBV ANNUELLE 41 ELEVES DELIB	COLLEGE NOTRE DAME
150,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	ESQUELBECQ SPORT AUTO
3 000,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	ESQUEL'BINTJE
1 000,00 €	SUBV ESQU ALE GOURMANDE DELIB	ESQUELRUN
150,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	ESQUELRUN
150,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	FLANERIE D'ESQUELBECQ ASS
3 800,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	HBM ASSOCIATION
3 000,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	LABEL'GUIT'ART ASSOCIATION
4 731,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	ECOLE SAINT JOSEPH
411,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	ECOLE ET FAMILLE ST PIERRE
164,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	RASED OCCE 1367
1 120,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	TENNIS CLUB ESQUELBECQUOIS
1 000,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	LE ZENITH
2 000,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	PLAINE AU BOIS ASSOCIATION
3 000,00 €	SUBV ANNUELLE DELIB	VILLAGE DU LIVRE Esquelbecq

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024 à 19 h

300,00 €	SUBV CREATION DELIB	POTIERS CERAMISTES DES HDF
250,00 €	SUBVENTION DELIB	ESQUEL'DANCE
250,00 €	SUBVENTION DELIB	ESQUELSCRAP ASSOCIATION
250,00 €	SUBVENTION DELIB	ESQUELRUN
250,00 €	SUBVENTION DELIB	HBM ASSOCIATION
250,00 €	SUBVENTION DELIB	FLANERIE D'ESQUELBECQ ASS
250,00 €	SUBVENTION DELIB	TENNIS CLUB ESQUELBECQUOIS
250,00 €	SUBVENTION ACM DELIB	MAISON INTERGENERATIONNELLE ESQ
150,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	AU PARADIS DES PLANTES
150,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	BEC O BART ASSOCIATION
150,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	CLUB DES SUPPORTERS U.S.E.
500,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	CONFRERIE DES FOUS DE LA PATATE
150,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	AMICALE POUR LE DON DE SANG
50,00 €	PARTIC FETE LOCALE DELIB	FLANERIE D'ESQUELBECQ ASS
250,00 €	SUBVENTION ACM DELIB	GAULE DU HOUTLAND
150,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	LABEL'GUIT'ART ASSOCIATION
150,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	POUR LE SOURRIRE DE MARIUS
6 500,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	USE UNION SPORTIVE D'ESQUELBECQ
4 500,00 €	SUBVENTION MAINTIEN REGIONAL DELIB	USE UNION SPORTIVE D'ESQUELBECQ
150,00 €	SUBVENTION ANNUELLE DELIB	SAINT SEBASTIEN ESQUELBECQ
150,00 €	SUBVENTION DELIB	INSPIRE YOGA
300,00 €	SUBVENTION DELIB	UNC AFN ASSOCIATION
300,00 €	SUBVENTION DELIB	ACPG
150,00 €	SUBVENTION DELIB	GAULE DU HOUTLAND
150,00 €	SUBVENTION DELIB	CHASSEURS DE L'YSER
150,00 €	SUBVENTION DELIB	DETENTE ET LOISIRS asso
150,00 €	SUBVENTION DELIB	ESQUELSCRAP ASSOCIATION
150,00 €	SUBVENTION DELIB	ESQUEL'DANCE

2024 - 04 - 020 - FINANCES -
Analyse du Budget 2024 pour la COMMUNE
 En annexe

AFF 1350

2024 - 04 - 022 - FINANCES
Taux des TAXES LOCALES pour 2024

AFF 1351

RAPPORTEUR : Guy DUBREUCQ, conseiller municipal, rapporteur du budget

Le budget 2024 de la Commune présenté est en équilibre en tenant compte des taux des 3 taxes locales à déterminer pour 2024.

Selon les dispositions relatives à l'articles 1636 B du CGI (version de 01/01/2023), les collectivités votent chaque année les taux des taxes foncières, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale.

Compte tenu des éléments du budget, les taux des taxes locales sont maintenus au même niveau que l'an passé, soit :

TAXE S/FONCIER BATI -TFB	=	37, 58 %
TAXE S/FONCIER NON BATI -TFNB	=	54,08 %
TAXE D'HABITATION	=	17, 52 %

Adopté à l'unanimité